

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire*

**Etaient présents** : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Verbrugghe Stéphanie - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemez Bernard - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie - Moreel Joëlle (arrivée à 18H50) - Bocahut Charlie (arrivé à 19H20) - Miroux Olivier - Letellier Ryan (arrivé à 19H05)

*formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents excusés** : Lengacher Philippe donne procuration à Lumet Danielle  
Choquet Jean-Louis donne procuration à Quiévy Michel

**Absent non excusé** : Walquant Bertrand

**Bloqueau Michel** : Décédé.

**Secrétaire de séance** : Verbrugghe Stéphanie.

## **DEBUT DE LA REUNION à 18 H 40**

### **1° - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 072/2021 DU 21/10/2021**

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°072/2021 du 21/10/2021, le conseil municipal a pris la décision de régler le litige concernant le lot n°1 (parcelle du lotissement rue de la Brelière), par le biais d'un protocole d'accord transactionnel.

Cependant, en accord avec la trésorerie principale de Saint-Amand-les-Eaux, les dépenses concernant ce protocole sont à effectuer sur le budget de la ville et non celui du lotissement qui, n'ayant pas de personnalité morale, n'est pas partie prenante au protocole passé entre la Ville et les propriétaires du lot n°1.

Ainsi, le protocole passé entre la Ville de Mortagne-du-Nord (et non le lotissement) et les propriétaires du lot n°1, doit normalement s'exécuter sur le budget de la ville.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
  - Décide de modifier la délibération n°072/2021 du 21/10/2021 comme énoncé ci-dessus.

### **2° - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 006/2022 DU 21/01/2022**

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°006/2022 du 21/01/2022, le conseil municipal a pris la décision d'effectuer la vente des parcelles rue de la Brelière sur le budget annexe du lotissement.

Cependant, en accord avec la trésorerie principale de Saint-Amand-les-Eaux, il serait plus judicieux d'effectuer les opérations comptables concernant cette opération sur le budget de la Ville de Mortagne-du-Nord et non sur celui du lotissement, compte tenu que les terrains vendus appartiennent à la ville de Mortagne-du-Nord.

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :
  - Décide de modifier la délibération n°006/2021 du 21/10/2021 comme énoncé ci-dessus.

### **3° - DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE COLLEGE FERNIG**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'allouer la subvention pour l'année 2022 :

- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE FERNIG..... 440,00 €**

Le versement sera conditionné à la signature du contrat d'engagement républicain (Art. 12 de la loi 2021-1109 du 24/08/2021).

#### **4° - ACHAT DE DEFIBRILLATEURS ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS C.A.P.H.**

Mr le Maire informe l'Assemblée que la mise en conformité avec la réglementation au 01<sup>er</sup> janvier 2022 (décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018) oblige les Etablissements Recevant du Public à s'équiper de défibrillateurs et à veiller à la mise en œuvre de la maintenance de ces éléments.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la C.A.P.H. a proposé à ses communes membres de procéder à un achat groupé de défibrillateurs avec maintenance et formation (contrat de maintenance sur une durée de 4 ans).

Pour notre commune, le besoin est le suivant : 1 défibrillateur en extérieur et 8 en intérieur.

Le coût d'acquisition pour notre commune est de 10.163,56 € H.T., et de 109,96 € H.T. / an / appareil pour la maintenance.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de l'achat des 9 défibrillateurs pour un prix total de 10.163,56 € H.T. ainsi que de la maintenance au tarif de 109,96 € H.T./an/appareil, pendant 4 ans,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

La Porte du Hainaut a proposé à ses communes membres, dans le cadre du Schéma de mutualisation, de procéder à un achat groupé de défibrillateurs avec maintenance et formation (contrat de maintenance sur une durée de 4 ans).

A ce titre, La Porte du Hainaut souhaite participer financièrement à l'acquisition de défibrillateurs à hauteur d'un défibrillateur (hors armoire, installation et maintenance), pour les communes membres adhérentes du projet, ayant commandé à minima 2 défibrillateurs et sur présentation de la facture.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le fonds de concours qui sera versé par La Porte du Hainaut sur présentation de la facture correspondante,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

#### **5° - DEMANDE DE SUBVENTION A.D.V.B. – TRAVAUX DE REFECTION DE LA SALLE DES BANQUETS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la salle des Banquets est en très mauvais état, notamment sa toiture, sa charpente, son grenier et ses sanitaires. Il devient urgent d'effectuer ces travaux car elle est mise à disposition gracieusement à plusieurs associations chaque jour, notamment les Restos du Cœur, le Bel Age, le Club de danse et de Théâtre...

Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs », à hauteur de 50% du coût total H.T. des travaux.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de procéder aux travaux de réfection de toiture et des sanitaires de la salle des Banquets, sise rue Henri Urbain,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

#### **6° - DEMANDE DE SUBVENTION A.D.V.B. – TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la toiture du Groupe Scolaire des 2 Vallées a de gros problèmes d'infiltrations depuis quelques temps, du côté primaire et il devient urgent d'effectuer des travaux afin de résorber ces problèmes d'infiltration qui occasionnent de nombreux dégâts dans les murs et les plafonds du groupe scolaire.

Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs », à hauteur de 50% du coût total H.T. des travaux.

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :
- **Décide** de procéder aux travaux de réfection de toiture du groupe scolaire,
  - **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022,
  - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord,
  - **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

## 7° - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2022 :

### a) Détermination des dates

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :
- **DECIDE** que les accueils collectifs de mineurs pour l'année 2022 fonctionneront comme suit :
    - **Vacances de printemps** : Du 11/04/2022 au 15/04/2022
    - **Vacances d'été** : Du 11/07/2022 au 29/07/2022
    - **Vacances de Toussaint** : Du 24/10/2022 au 28/10/2022

### b) Participation des familles

Monsieur le Maire rappelle que, l'Accueil collectif de Mineurs fonctionne chaque année pendant les mois de :

**Avril et Octobre** et accueille les enfants de Mortagne-du-Nord et de Flines-lez-Mortagne,

**Juillet** et accueille les enfants de Mortagne-du-Nord, Flines-lez-Mortagne et de Maulde dont les Conseils Municipaux ont donné leur accord pour participer au déficit de fonctionnement.

Comme chaque année, il convient de voter de nouveaux tarifs (participation des familles).

Il propose les tarifs repris dans les tableaux ci-joint.

## TARIFS 2022

CENTRE DE LOISIRS : 3-5 ANS - Tarif par semaine				
PÂQUES & TOUSSAINT : JOURNEE DE 09 H 00 à 16 H 30 ; GARDERIE DE 16 H 30 à 17 H 30 (1€)				
QUOTIENT FAMILIAL	Mortagnais et extérieurs scolarisés à Mortagne-du-Nord		EXTÉRIEURS	
	SEMAINE DE 5 JOURS		SEMAINE DE 5 JOURS	
	Activités sans repas	Avec Repas	Activités sans repas	Avec Repas
0 à 369	10	12	10	20
370 à 499	12	14	18	26
500 à 699	14	16	24	34
700 et plus	16	18	30	40

## TARIFS 2022

CENTRE DE LOISIRS : 3-5 ANS - Tarif par semaine				
JUILLET : JOURNEE DE 09 H 00 à 17 H 00 ; GARDERIE DE 8 H 00 à 9 H 00 (1€)				
QUOTIENT FAMILIAL	Mortagnais et extérieurs scolarisés à Mortagne-du-Nord		EXTÉRIEURS	
	SEMAINE DE 5 JOURS		SEMAINE DE 5 JOURS	
	Activités sans repas	Avec Repas	Activités sans repas	Avec Repas
0 à 369	10	12	10	20
370 à 499	12	14	18	26
500 à 699	14	16	24	34
700 et plus	16	18	30	40

CENTRE DE LOISIRS : 3-5 ANS - Tarif par semaine				
JUILLET : JOURNEE DE 09 H 00 à 17 H 00 ; GARDERIE DE 8 H 00 à 9 H 00 (1€)				
QUOTIENT FAMILIAL	Mortagnais et extérieurs scolarisés à Mortagne-du-Nord		EXTÉRIEURS	
	SEMAINE DE 4 JOURS		SEMAINE DE 4 JOURS	
	Activités sans repas	Avec Repas	Activités sans repas	Avec Repas
0 à 369	8	10	8	16
370 à 499	9	11	14	21
500 à 699	11	13	19	27
700 et plus	12	14	24	32

CENTRE DE LOISIRS 6-14 ANS PÂQUES & TOUSSAINT  
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 09H00 à 16H30  
TARIFS 2022

MORTAGNAIS, FLINOIS ET EXTERIEUR SCOLARISES A MORTAGNE			EXTERIEURS	
QUOTIENT FAMILIAL	SEMAINE DE 5 JOURS		SEMAINE DE 5 JOURS	
	AVEC REPAS INCLUS	SANS REPAS	AVEC REPAS INCLUS	SANS REPAS
0 à 369	12	10	20	10
370 à 499	14	12	26	18
500 à 699	16	14	34	24
700 et plus	18	16	40	30

**CENTRE DE LOISIRS 6-15 ANS JUILLET DE 09H00 à 17H00  
TARIFS 2022**

MORTAGNAIS, FLINOIS, MAULDOIS (suivant convention) ET EXTERIEUR SCOLARISES A MORTAGNE			EXTERIEURS			
QUOTIENT FAMILIAL	SEMAINE		SEMAINE 5 JOURS		SEMAINE 4 JOURS	
	5 JOURS REPAS INCLUS	4 JOURS REPAS INCLUS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS
	0 à 369	12	10	10	25	8
370 à 499	16	13	18	33	14	26
500 à 699	22	18	24	39	19	31
700 et plus	26	20	30	45	24	36

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ces propositions.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

**c) REMUNERATION DU PERSONNEL**

↳ **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - AVRIL 2022**

Considérant que l'Accueil collectif de Mineurs fonctionnera du 11 au 15 avril 2022, Monsieur le Maire propose de rémunérer le personnel d'encadrement de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Avril 2022 comme suit :

- **3 Animateurs (trices)** titulaires du BAFA, ou non mais ayant une expérience dans l'animation sur la base de 40 heures pour la semaine.  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.
- **3 Aides animateurs (trices)** 1/2 de l'animateur (trice)  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ces propositions.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

↳ **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - JUILLET 2022**

Considérant que l'Accueil collectif de Mineurs fonctionnera du 11 au 29 juillet 2022, Monsieur le Maire propose de rémunérer le personnel d'encadrement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Juillet 2022 comme suit :

- **10 Animateurs (trices)** titulaires du BAFA, ou non mais ayant une expérience dans l'animation (base 22/30<sup>ème</sup>), rémunérés du 09/07/2022 au 30/07/2022 inclus,  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.
- **10 Aides animateurs (trices)** 1/2 de l'animateur (trice)  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** ces propositions.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

#### 🔗 **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - OCTOBRE 2022**

Considérant que l'Accueil collectif de Mineurs fonctionnera du 24 au 28 octobre 2022, Monsieur le Maire propose de rémunérer le personnel d'encadrement de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Octobre 2022 comme suit :

- **3 animateurs (trices)** titulaires du BAFA, ou non mais ayant une expérience dans l'animation sur la base de 40 heures pour la semaine.  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.
- **3 Aides animateurs (trices)** 1/2 de l'animateur (trice)  
Grade : Adjoint d'animation  
Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 367 – Indice Majoré : 343.

➤ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** ces propositions.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants

#### **Questions diverses :**

🔗 Tours des élections

🔗 Tempêtes Eunice et Franklin

🔗 Plan climat

🔗 P.I.C.

🔗 RDV avec les médecins le 03/03/2022 à 14 h 30 en Mairie

🔗 Inauguration de la M.S.P. : choix d'une date

Mr le Sous-préfet peut être présent entre le 25/04 et le 15/05/2022

Proposition : le 29/04/2022 à 17 h 30.

🔗 Carte scolaire : le 14 mars 2022 à 15 h30 avec Mr SAAD

🔗 Mme CUVELIER : problèmes de poubelles terrain FURON

🔗 Des vivres des restos du cœur ou de la croix rouge jetés au chemin de halage – Maulde

🔗 SIMOUV – lettre du 25/02/2022 : DSP 2023/2030 ; séminaire le 17/03/2022 de 9 h 30 à 12 h 30

🔗 Luminaires salle des sports restés allumés

🔗 Totem de la M.S.P.

**FIN DE LA REUNION : 20 heures 25**